

L'Etat fait marche arrière à Bioley-Orjulaz

Le front d'exploitation oriental de la gravière frôlait un quartier de villas. Il sera repoussé d'une trentaine de mètres.

Il y a, d'un côté, l'Etat de Vaud qui tient à conserver à proximité de la région lausannoise une



PAR
Bertrand DUBOIS

ou deux gravières. Ce qui éviterait un afflux de trafic de poids lourds en provenance du pied du Jura,

voire de France. De l'autre côté, la pression démographique a fait pousser des quartiers de villas très près de ces gravières. Résultat: les nouveaux résidents s'opposent avec force à toute extension de ce qui fut la plus grande gravière du canton et qui arrive en fin d'exploitation. Le bras de fer opposant les uns aux autres dure depuis près de deux ans. Aujourd'hui, sous la pression des ré-

sidents, le Conseil d'Etat a admis l'idée d'éloigner un peu le secteur d'habitation du front oriental de l'extension prévue de la gravière.

Trente mètres de gagnés...

Un recul de trente mètres par rapport au plan mis à l'enquête publique, ce n'est certes pas énorme. Mais c'est bien le signe que l'administration cantonale a affaire à forte partie. Jean-Pierre Guignard, géologue des carrières de l'Etat de Vaud, l'admet implicitement lorsqu'il précise que, même dans le périmètre initial, les prescriptions relatives au trafic, comme au bruit et à la protection de l'air, sont respectées. Néanmoins le Conseil d'Etat a dû tenir compte de la détermination du groupe d'opposants. Il doit aussi ménager la volonté des exploitants de la gravière, qui comptent sur un lot offrant assez de rentabilité. «Nous avons procédé à une pesée des intérêts et admis ce retrait de trente mètres du front est» dit le spécialiste de l'Etat de Vaud. De fait, ce recul sera effectif sur 220 mètres de longueur, à proximité immédiate du quartier de la Repaz au sein duquel se recrutent la plupart des opposants. Les maisons les plus proches se trouveront dès lors à une cinquantaine de mètres du périmètre

d'exploitation. Une digue de terre, culminant à deux mètres au-dessus du point le plus élevé du terrain, fera office de rempart contre le bruit et autres nuisances engendrés par le futur chantier.

... et perte de 30 000 m³

L'extension prévue de la gravière de Bioley-Orjulaz dans le secteur Est-Longchamps devrait

mettre à disposition de l'exploitant 700 000 m³ de graviers. Ce volume serait exploité à raison de 100 000 m³ par an. En y ajoutant la période de remise en état, c'est un chantier de dix ans qu'auraient à supporter les voisins. Quant au retrait de 30 mètres admis aujourd'hui, il entraînerait une perte de 30 000 m³ de graviers.

B. Ds □

Insuffisant!

La bien nommée Association Grain de sable (AGS) n'a pas envie d'être broyée par la machine administrative vaudoise. Au contraire, constatant que sa fronde fait reculer l'Etat, elle souhaiterait plutôt déposer un caillou dans les engrenages de l'autorité cantonale. Une chose est certaine, l'un de ses membres les plus actifs, Alain Bertschy, estime «tout à fait insuffisant» le retrait de 30 mètres admis aujourd'hui par l'Etat. L'AGS souhaite que l'entier du secteur, dans le périmètre duquel il est prévu d'étendre la gravière, ne soit pas ouvert. Ses arguments: le projet menacerait les eaux sou-

terraines, ne serait pas conforme à la notion de rentabilité figurant dans la loi sur les carrières et n'offrirait pas suffisamment de garanties quant au respect des normes en matière de protection de l'air. Sans parler du bruit. Tout ceci étant bien sûr contesté par les services de l'Etat. C'est dire que le bras de fer, opposant la cinquantaine de membre de l'AGS au canton, va perdurer. Le prochain sursaut devrait coïncider avec la mise en consultation publique de la décision finale sur l'étude d'impact du projet d'extension, annoncée pour les semaines à venir.

B. Ds □

